

N°18

ECOBUAGE: CE QUI EST AUTORISÉ OU INTERDIT EN HAUTE-LOIRE :



Afin d'éviter des départs de feux non maîtrisés, le préfet de Haute-Loire appelle les usagers à la plus grande prudence dans le cadre de l'emploi du feu en extérieur.

L'écobuage est une technique de brûlage de végétaux. En ce qui concerne les déchets verts, l'article R541-8 du code de l'environnement, classe les déchets verts (résidus de tailles d'arbres, de haie, élagages...) dans la catégorie des déchets ménagers, dont le brûlage à l'air libre est interdit durant toute l'année par le règlement sanitaire départemental. Ces déchets doivent donc être transportés en déchetterie, compostés ou broyés.

En Haute-Loire, l'écobuage est réglementé par arrêté préfectoral du 13 mai 2016 pour tout brûlage de végétaux réalisé à moins de 200 m des bois, forêts et plantations. Cependant l'écobuage peut se faire à moins de 200m des bois et forêts par les propriétaires ou les exploitants de terrains selon les conditions suivantes :

_ du 1^{er} octobre au 29 février, il est interdit à toute personne autre que le propriétaire ou exploitant du terrain, boisé ou non d'allumer du feu à moins de 200m des bois, forêts ou terrains assimilés.

_ du 1^{er} mars au 31 mai, il est interdit à tous d'allumer du feu à moins de 200m des bois et forêts, s'il n'y a pas d'autorisation du maire.

_ du 1^{er} juin au 30 septembre, il est interdit à tous d'allumer du feu à moins de 200m des bois, forêts et plantations. Sur cette période, une dérogation peut être accordée par le préfet.

La demande d'autorisation doit être déposée au moins 15 jours à l'avance à la mairie, rédigée sur papier libre. Elle est ensuite délivrée par le maire avec avis du directeur départemental des territoires ou du responsable de l'ONF

Le non-respect de cette réglementation est passible d'une contravention de 4^{ème} classe du code forestier (135 euros).

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES FETES :

Le comité des fêtes de VISSAC AUTEYRAC a tenu son assemblée générale le dimanche 29 janvier, Madame Le Maire était présente. La présidente Maria PAPARIC a remercié les membres du comité pour le travail effectué lors de toutes les manifestations de l'année écoulée.

Répartition des membres du bureau 2023 : Présidente : PAPARIC Maria, Présidente adjointe : LAINE Malvina, Trésorière : CHABANON Martine, Trésorière adjointe : ROUSSET Aurélia, Secrétaire : TOURETTE Julie, Secrétaire adjointe : PAPARIC Raphaël.

Prévisions du programme des festivités 2023 :

Le 15 avril fête de Pachette au profit « Sur les pas de Mélina ».

Le 25 juin fête du four à LACHAUD.

LE 9 et 13 juillet fête d'été repas campagnard, feu d'artifice et bal gratuit animé par Folly Night.

Remise des récompenses : Amandine et Marie font partie du comité des fêtes depuis 20 ans. La présidente et tous les membres du comité les remercient pour leurs loyaux services depuis toutes ces années et espèrent qu'elles seront encore présentes au sein du comité pendant de longues années.

Les membres du comité ont partagé un moment de convivialité à la fin de l'assemblée générale, et se sont rendus à l'Auberge de VAILHAC pour se régaler autour d'une bonne table.



COUPURE DE COURANT POUR TRAVAUX :



Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique, ENEDIS réalise des travaux sur le réseau :

_le mercredi 15 mars 2023 entre 8h30 et 12h, à Luc (pas de groupe électrogène).

_Le jeudi 23 mars 2023 à Lachaud, Vissac et Vailhac

Pour éviter une coupure d'électricité pendant ces travaux, il sera installé un groupe électrogène. Toutefois les opérations de pose et de dépose de ce groupe nécessiteront deux coupures brèves en début et fin de travaux.

CEREMONIE DES ANCIENS COMBATTANTS :



La cérémonie des anciens d'Algérie aura lieu le dimanche 19 mars 2023 à 11h00 à Vissac.

ENQUETE PUBLIQUE :



Une enquête publique est ouverte du 07 mars au 07 avril 2023 pour l'exploitation de la carrière de pouzzolane au lieu-dit « la Barrière » sur la commune de Saint Arcons d'Allier. Vous pouvez consulter les documents en mairie aux heures d'ouverture.

BENNES A ENCOMBRANTS :



- Du 06 au 11 juillet à Lachaud.
- Du 03 au 08 aout à Vissac.

- **Peuvent être déposés dans des bennes encombrants** : meubles, matelas, électroménager, ferraille, bois, palettes...

- **Ne pas déposer dans les bennes à encombrants** : déchets verts, verres, bouteilles de gaz, bâches d'ensilage, papiers/cartons, ordures ménagères, gravats, peinture, batteries, pneus.

MARDI GRAS :

Vendredi 17 février a été organisé un après-midi carnaval par le CCAS. Diverses activités ont été proposées aux enfants et aux ados : séances de maquillage, jeux de société, coloriage, initiation aux danses folkloriques. Thierry avec l'aide des membres du CCAS ont préparé le gouter composé de crêpes et de gaufres. Ce moment ludique et convivial a permis à différentes générations de se rencontrer et d'échanger. Un grand bravo à tous les jeunes qui ont participé dans la joie et la bonne humeur.







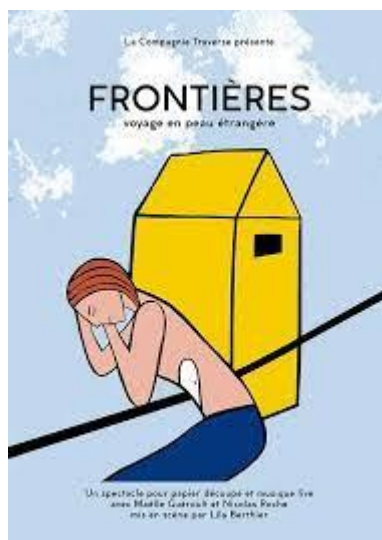


ATELIER D'ECRITURE POETIQUE :



Cet atelier aura lieu le samedi 11 mars 2023 à Vissac dans la salle de l'école de 10h à 12h. Il sera animé par Amandine et permettra aux personnes d'écrire des poésies qui seront exposées à la médiathèque de Siaugues le samedi 18 mars 2023

SPECTACLE A SIAUGUES



Lorsque nous parlons de frontières, de quoi parlons-nous ? Pourquoi existent elles ? Que représentent-elles ? Géographiques, abstraites, intimes, culturelles, politiques ? Frontières se propose d'explorer ces questions, à travers une écriture et une création visuelle et sonore originale.

COLLECTE DES PLASTIQUES CONCERNANT L'AGRICULTURE



La collecte des plastiques aura lieu à :

Paulhaguet : au dépôt des cantonniers de 10h à 17h, le lundi 6 mars 2023.

loudes : ancienne décharge de 9h à 12h et de 14h à 17h, le mardi 14 mars 2023.

Langeac : à côté de la déchetterie de 13h30 à 17h, le mardi 25 avril 2023.

Pour recevoir l'actu par mail :

Adresser votre demande à la mairie : mairie-vissac-auteyrac@orange.fr

Ou par tél : 04 71 74 21 03